

Motion 2394

pour une densification des territoires en extension urbaine sur la zone agricole : plus de logements à Vailly !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui préconise un usage mesuré du sol ;
- la grave pénurie de logements qui sévit à Genève ;
- le respect du plan directeur qui demande une densification optimale des territoires en extension urbaine pris sur la zone agricole, proches des transports publics ;
- la proposition dans la loi générale sur les zones de développement et le plan directeur 2030 de fixer un indice de densité de 1,8 et un indice d'utilisation du sol de 1,2 minimum aux zones de développement 3,

invite le Conseil d'Etat

à fixer un indice d'utilisation du sol, de 1,4 au minimum, sur le périmètre proposé au déclassement par le projet de loi 11985.